



# REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION MUSCULATION DE LA SAEL **Société des Amis de l'Ecole Laïque**

## GENERALITES :

L'association assure la responsabilité exclusive des activités qu'elle organise dans les installations mises à disposition. Elle s'engage à utiliser les installations sportives municipales exclusivement au profit des adhérents, pour l'enseignement, l'entraînement. L'association doit restituer en l'état l'installation après chaque utilisation de ses adhérents et en contrôler les entrées.

(Extrait de la convention de mise à disposition des équipements sportifs de ville de Saint-Herblain aux clubs sportifs Herblinois.)

## ADHESIONS ET COTISATION :

Les modalités et tarifs des adhésions sont proposées par les membres du bureau de la section musculation et soumises au vote de l'assemblée générale.

Il ne sera effectué aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit, sauf en cas de force majeure examinés par le bureau. Dans le cas d'un remboursement, il sera au prorata du nombre de séances pratiquées, moins la partie réservée à l'UFOLEP et à la FAL. Tout(e) adhérent(e) doit fournir 2 photos d'identité récentes, un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique du sport demandé (musculation). La cotisation donne droit à une licence assurance.

Tout accident doit être déclaré dans les 24h.

L'adhésion à la section de musculation de la SAEL, n'est possible qu'à partir de 16 ans révolu.

## HYGIENE ET SECURITE :

Une tenue correcte réservée au sport est conseillée (short, tennis, maillot, survêtement).

Pour se changer, des vestiaires sont mis à votre disposition. La protection des machines et des tapis de sol par une serviette est obligatoire. Chaque adhérent doit ranger le matériel utilisé, à sa place initiale, et est tenu d'en prendre soin.

**Les adhérents de la section devront posséder leur licence avec eux lors de chaque séance.**

## HORAIRE D'ENTRAINEMENT :

Les horaires des séances attribuées à notre association devront scrupuleusement être respectés par nos adhérents. L'association n'a de responsabilité qu'envers ses adhérents et se réserve le droit de porter plainte contre les personnes s'entraînant sans autorisation, ou n'étant pas à jour de leur cotisation, ou n'ayant pas fourni de certificat médical de moins de 3 mois.

## MOTIFS D'EXCLUSION :

- ☐ Infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.
- ☐ En cas de manquement à l'honneur ou à la probité, de conduite violente ou de propos injurieux ou diffamatoires à l'égard d'un dirigeant ou d'un adhérent.
- ☐ En cas de Non-respect délibéré des statuts de la SAEL et des règlements en vigueur, comportement de nature à porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux intérêts de l'association et contraire à l'éthique du sport.

- Agissements préjudiciables aux intérêts de l'association, des conflits graves entre membres, des critiques excessives, des manquements à la sécurité.
- Incident injustifié avec d'autres membres de l'association.
- En cas de vol, de racket ; l'association portera plainte auprès des services de police.
- En cas de Non-paiement de la cotisation.

### **INTRODUCTION AU DROIT A L'IMAGE :**

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie ou d'une vidéo sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

#### **Cas des enfants mineurs**

Dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit.

De plus, la diffusion de photos et de vidéos sur le site internet de l'association est autorisée par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs.

Sauf avis contraire des concernés formulé par lettre recommandée, et dans ce cas seulement, celles-ci seront effacées dans les plus brefs délais. Pour les mineurs, la demande d'effacement sera faite par les parents.

### **AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE :**

Dans le cadre de notre association sportive et de nos manifestations, et dans le cadre plus général des activités de la SAEL, des photos ou vidéos peuvent-être réalisées afin d'être publiées sur le site de la SAEL Musculation et sur les pages Facebook, Twitter, Instagram, etc. (privées) pour promouvoir notre association.

**J'autorise la SAEL**, section musculation, à utiliser mon image dans le cadre exclusif de l'association et de sa promotion ainsi que pour la diffusion sur les sites web privés de l'association dans sa partie sécurisée et réservée aux seuls membres actifs.

**Je n'autorise pas la SAEL**, section musculation, à utiliser mon image dans le cadre exclusif de l'association et de sa promotion ainsi que pour la diffusion sur les sites web privés de l'association dans sa partie sécurisée et réservée aux seuls membres actifs.

### **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :**

Avec la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 25 mai 2018, la SAEL est tenue de vous informer de la collecte de vos données personnelles ainsi que de l'usage qui en est fait. Vous pouvez également de façon plus encadrée faire valoir vos droits d'accès aux données collectées et votre droit de retrait de ces informations.

En adhérant à la Sael, vous acceptez que celle-ci mémorise vos données uniquement dans le cadre de ses activités : réunions, projets, évènements, demandes d'aides. La Sael s'engage à ne pas divulguer, transmettre, partager vos données personnelles à d'autres entités, entreprises ou organisme conformément au RGPD du 25 Mai 2018.

Vous pouvez à tout moment nous demander de supprimer vos coordonnées de notre base de données.

**Responsable du traitement : Dimitri Florina [sael.info@orange.fr](mailto:sael.info@orange.fr)**

### **LA SOUSCRIPTION A L'ACTIVITE EST ANNUELLE**

Aucun remboursement, ni restitution ne seront effectués en cas d'absence, de désistement. Des cas très exceptionnels peuvent être étudiés à condition d'être justifiés.

L'amicale est une association à but non lucratif : les cotisations sont calculées au plus juste en fonction du nombre d'inscrits pour permettre à tous d'accéder aux meilleurs tarifs possibles.

### **STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR :**

J'atteste avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la SAEL consultables sur le site de la SAEL à l'adresse suivantes : [www.sael-saint-herblain.fr](http://www.sael-saint-herblain.fr)

Je soussigné(e) Mlle, Mme ou Mr..... prénom.....  
déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des obligations que m'impose mon adhésion à la Société des Amis de l'école laïque et m'engage à les respecter.

A Saint-Herblain,

Le : ...../...../.....

**Signature :**